

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 MARS 2017 à 19H15**

Membres présents : MM. Pierre STEININGER, Aloyse STEIN, Gilbert COMPARON, Laurent BINTZ, Christophe ELSÉN, Alain PFORTNER, Mmes Marie EGLOFF, Brigitte KLASKALA, Joëlle PIRIH, M. François HAINKA, Mmes Astrid MOHR, Marie-Jacqueline FLAUSSE, Mireille MULLER.

Membres absents excusés : Mme Denise KUBIAK, qui donne procuration à Mme Brigitte KLASKALA, M. Ouro Nimini TCHANILE.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion.

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière réunion, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

170329 – 01 Fixation du taux des impôts locaux 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2017 le taux des impôts locaux comme suit :

LIBELLE DES TAXES	TAUX POUR 2017
Taxe d'habitation	10,5 %
Taxe foncière bâtie	10,5 %
Taxe foncière non bâtie	45,00%

170329 - 02 Approbation du compte administratif 2016 du budget principal.

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°4 du 07/04/2016 il avait été décidé d'affecter le résultat du budget Assainissement dissous au budget principal.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif du budget principal de l'année 2016 avec intégration de l'actif et du passif du budget assainissement dissous, dressé par le Maire et qui se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Résultat reporté de l'année 2015 – EXCEDENT (58 398.75€ - 30 394€)	28 004.75 €
Dépenses de Fonctionnement	730 444.26 €
Recettes de Fonctionnement	1 492 075.19 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE 2016	761 630.93 €
BUDGET ASSAINISSEMENT - INTEGRATION DE L'EXCEDENT 2015	50 011.76 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	839 647.44 €
INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de l'année 2015 – DEFICIT	-56 649.19 €
Dépenses d'investissement	195 423.29 €
Recettes d'investissement	85 356.03 €
DEFICIT DE L'EXERCICE 2016	- 110 067.26 €
BUDGET ASSAINISSEMENT - INTEGRATION DE L'EXCEDENT 2015	46 890.88 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-119 825.57 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2016	719 821.87 €

Résultat global de clôture : EXCEDENT de 719 821.87 €

170329 – 03 Compte de gestion du Trésorier pour le budget principal de l'année 2016.

Le Conseil municipal donne quitus au Trésorier pour le budget principal de l'année 2016 qui présente le même résultat de clôture soit un excédent de 719 821.87 € (avec intégration de l'actif et du passif du budget assainissement dissous).

170329 - 04 Affectation du résultat de l'exercice 2016 au budget principal de l'exercice 2017.

Le Conseil municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que compte tenu :

- Du résultat de clôture (déficit) de l'exercice 2016 en investissement d'un montant de 119 825,57 €,
- Du solde de 22 000,00 € des restes à réaliser repris au budget primitif 2017 (en dépense),

Que par conséquent, le besoin de financement de la section d'investissement est de 141 825,57 € ;

Décide d'affecter un montant de 141 825,57 € en réserves au compte 1068 du budget de l'exercice 2017.

170329 - 05 Budget primitif 2017.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif principal de l'année 2017 et dont la balance se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 117 271,87 €
Recettes	2 117 271,87 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 852 697,44 €
Recettes	1 852 697,44 €

Suite à la dissolution du budget assainissement au 1^{er} janvier 2016, les résultats du budget annexe ont été repris au budget 2017 de la commune.

170329 – 06 Fixation du taux des indemnités de fonction du Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif, chapitre 65.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et avec effet au 01/01/2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

170329 – 07 Fixation du taux des indemnités de fonction des Adjointes au Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux du 31 mars 2014 portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif, chapitre 65.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et avec effet au 01/01/2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes au Maire à 8,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

170329 – 08 Demande de subventions dans le cadre de la réserve parlementaire pour l'achat et l'installation d'un écran à l'école maternelle.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le budget primitif 2017,

Considérant que ce budget prévoit l'acquisition et l'installation d'un écran tactile,

Considérant le coût estimé de cet aménagement, à hauteur de 5 364,00 € HT,

Considérant l'intérêt général de ce projet,

Considérant que la commune est fondée, pour ce projet, à recevoir une subvention au titre de la réserve parlementaire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De prévoir l'acquisition et l'installation d'un écran tactile pour un montant de 5 364,00 € HT.

- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle pour ce projet auprès de Monsieur le Sénateur François Grosdidier et d'effectuer toutes les démarches à cette fin.

Séance levée à 20H00 – comprenant les délibérations n° 170329 - 01 à 170329 - 08.

Pierre STEININGER :

Aloyse STEIN :

Gilbert COMPARON :

Laurent BINTZ :

Christophe ELSER :

Alain PFORTNER :

Marie EGLOFF :

Brigitte KLASKALA :

Joëlle PIRIH :

François HAINKA :

Astrid MOHR :

Marie-Jacqueline FLAUS :

Mireille MULLER :